



Apiculteurs et chasseurs se félicitent de cette décision

ERIC DE LA CHESNAY *plus de détails*

UNE BONNE nouvelle pour les abeilles et ceux qui vivent de la production de leur miel. « L'interdiction de trois insecticides néonicotinoïdes jugés responsables de la baisse dramatique du nombre d'abeilles et de bourdons est une belle victoire après plus de vingt ans de combat », se rejouit Henri Clement, secrétaire général et porte-parole de l'Unaf (l'Union nationale de l'apiculture française). L'Europe n'a pas cédé à la pression des lobbys chimiques. Elle a pris une décision courageuse qui va mettre du temps à prendre effet sur le terrain tellement ils ont déjà fait de mal. Mais face à la remémoration de ces molécules toxiques, il faudra des années pour que leur effet soit neutralisé dans l'environnement », avertit cependant l'apiculteur professionnel dans les Cévennes.

On ne comprend pas pourquoi les pouvoirs publics ont attendu autant d'années pour interdire ces molécules dangereuses

THIERRY DUFRESNE, COPRESIDENT DE L'UAEM

Même satisfaction du côté de l'UAEM (Union de l'apiculture de l'Europe et de la Méditerranée). « C'est une magnifique nouvelle et une prise de conscience de l'effet néfaste des pesticides. On ne comprend pas pourquoi les pouvoirs publics ont attendu autant d'années pour interdire ces molécules si dangereuses pour la survie des abeilles mais aussi pour la santé de l'homme », commente ainsi Thierry Dufresne, coprésident de l'UAEM. Il est prouvé que ces pesticides ont même des effets néfastes sur la santé des nouveaux-nés, ajoute-t-il. Mais pour certaines ONG (organisations non gouvernementales), il s'agit d'une première victoire d'étape. Il faut aller encore plus loin en interdisant l'ensemble des néonicotinoïdes ou des pesti-

cides similaires. « Pour enrayer le déclin massif des pollinisateurs et l'extinction des espèces dans nos pays, les Européens n'ont pas d'autre choix que d'interdire rapidement la totalité des pesticides tueurs d'abeilles. Ils doivent lancer une transition rapide du modèle agricole européen pour le rendre compatible avec la survie des pollinisateurs », commente Nicolas Laarman, délégué général de Pollinis. L'Europe doit suivre au plus vite l'exemple de la France qui a voté avec l'adoption de la loi biodiversité une interdiction totale des néonicotinoïdes à partir de septembre 2018. L'Assemblée nationale vient par ailleurs d'adopter une définition élargie des néonicotinoïdes incluant le sulfoxaflor, le flupyradfurone et tous les insecticides ayant sur les insectes pollinisateurs le même mode d'action que les néonicotinoïdes », rappelle-t-il.

Plus inattendue pour les botanistes de la question apicole, la FNC (Fédération nationale des chasseurs) qui représente plus d'un million d'adhérents, parfois agriculteurs, se rejouit également de cette interdiction. « Les dernières études de 2018 avaient confirmé la grande toxicité de ces substances pour les abeilles mellifères, les bourdons et les abeilles solitaires », souligne Willy Schraen, président de la FNC. Il est temps que les responsables politiques prennent enfin des décisions courageuses pour sauver cette biodiversité ordinaire de plus en plus menacée dans nos plaines et nos bocages.

Enfin, malgré des dérogations prévues par la loi biodiversité de 2016 de l'emploi des néonicotinoïdes pour les céréales à paille et les betteraves, notamment, c'est cette nouvelle décision européenne qui prévaut désormais en France. « L'usage de ces molécules chimiques devait être interdit d'ici la fin de l'année, compris pour ces cultures de plein champ mais pas celles sous serre », avertit Henri Clement. Les abeilles devront encore patienter une saison. « Leur taux de mortalité est six fois plus élevé aujourd'hui qu'il y a vingt ans, pouvant atteindre jusqu'à 80 % dans certaines ruches européennes », rappelle le député européen Marc Tarabella. ■